

LES BONS RÉFLEXES

Dans les zones de circulation apaisée, les conducteurs de véhicule doivent être prudents à l'égard des usagers les plus vulnérables. La signalisation y est peu présente, l'environnement apaisé et la cohabitation facilitée.



Piéton

- Je suis piéton si je me déplace à pied, en trottinette, en rollers ou en fauteuil roulant.

Je suis prioritaire sur la totalité de l'espace.



Cycliste

- Je cède la priorité aux piétons.
- Je ne dois pas rouler plus vite que l'allure du pas.
- Si la circulation autorisée est temporairement à sens unique, je peux rouler à double sens.



Automobiliste, motard ou cyclomotoriste

- Je ne peux pas circuler et stationner dans l'aire piétonne sauf exception précisée à l'entrée de la zone: desserte de commerces, accès à des garages privés...

Le stationnement ne peut être que temporaire et ne devra pas gêner le cheminement piétonnier.

En savoir plus
www.lillemetropole.fr

MEL MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043 - 59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

LA MOBILITÉ POUR TOUS

AIRE PIÉTONNE



www.lillemetropole.fr

MEL MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Aménagée dans des secteurs pourvus d'activités de proximité (commerces, hyper-centre, etc.), l'aire piétonne est un espace réservé aux piétons.

Les vélos peuvent y circuler, à l'allure du pas. La circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont interdits, sauf exception indiquée par un panneau : livraison, desserte de garage, etc.



LES AMÉNAGEMENTS

En règle générale, les aires piétonnes sont aménagées sans différence de niveau: **on ne distingue pas la chaussée du trottoir**. Les piétons et les cyclistes peuvent dès lors se déplacer librement sur la totalité de cette zone. Lorsque les livraisons y sont autorisées, **les conducteurs doivent rouler à très faible allure pour respecter la priorité des piétons**.



LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE

Les aménagements de zones 30, de zones de rencontre et d'aires piétonnes ont pour objet de modérer la vitesse des véhicules et favoriser la cohabitation entre tous les usagers de l'espace public.

